

Séance extraordinaire du 12 juillet 2008

Le samedi douze juillet deux mille huit, à onze heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly dûment convoqués par Mme le Maire, se sont assemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 07/07/2008

Date d'affichage : 15/07/2008

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Melle LEVALLOIS, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Arrêts des trains en gare de Carantilly (reçu le 15/07/2008)

Le 7 juillet 2008, Madame le Maire et Monsieur PATIN ont rencontré Monsieur BEAUFILS au Conseil Général de la Manche qui leur a annoncé l'arrêt des haltes en gare de Carantilly.

Considérant que :

- les habitants de Carantilly et des communes limitrophes travaillent en majorité sur Saint-Lô ou Coutances et se trouvent confrontés au problème de l'augmentation des carburants, ils souhaitent se tourner vers le transport ferroviaire,
- de nombreux jeunes sont scolarisés à Coutances, Avranches, Rennes, Saint-Lô, Caen, voire Paris et qu'il leur est difficile actuellement de se déplacer par le train,
- le Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle, situé à 5 km de la gare de Carantilly, accueille chaque année plusieurs centaines de personnes venant du monde entier qui prennent le train (environ 300 aujourd'hui contre 500 il y a encore deux ans, avant les nouveaux horaires),
- les seniors se déplacent de plus en plus par le train (voyages, visites aux enfants, résidences secondaires...),
- à l'heure actuelle, les comportements sont en évolution : le transport en commun redevient une priorité pour les jeunes générations (économie d'énergie donc financière et écologique) et le transport ferroviaire reste le moyen le plus sûr et le plus rapide ; il paraît inconcevable aujourd'hui que les arrêts en gare de Carantilly soient remis en cause,
- il est difficile de se déplacer par le train car :
 - il n'existe pas de train desservant les horaires de bureau,
 - il n'existe aucun train pour Rennes (Coutances) le matin,
 - au retour de Paris, un voyageur qui a pris le train à Carantilly à 6 h 15 est obligé de descendre à Lison/Saint-Lô pour emprunter un car qui ne le ramène pas à sa gare de départ mais dans une commune voisine (il se retrouve à 5 km de sa voiture

COUTANCES	CARANTILLY	SAINT LO	CAEN	JOURS DE CIRCULATION
6.15	6.28	6.41	7.37	du lundi au vendredi
CAEN	SAINT LO	CARANTILLY	COUTANCES	JOURS DE CIRCULATION
13.21	14.18	14.28	14.40	tous les jours
19.07	19.56	20.06	20.18	du lundi au jeudi
20.03	20.49	21.00	21.12	vendredi

BESOINS DE TRANSPORT	REPONSE AUX BESOINS DE TRANSPORT
Carantilly - Paris	1 seule relation du lundi au vendredi de matinée
Paris - Carantilly	1 seule relation du lundi au vendredi de soirée
Carantilly – Saint-Lô - Caen	1 seule relation du lundi au vendredi de matinée
Caen – Carantilly – Saint-Lô	1 relation du lundi au vendredi de soirée 1 relation quotidienne de milieu de journée sans correspondance depuis Paris
Carantilly - Coutances	1 relation quotidienne de milieu d’après-midi 1 relation quotidienne de fin de soirée du lundi au vendredi
Coutances - Carantilly	1 seule relation de matinée du lundi au vendredi
Déplacement à la journée vers Paris	1 seule possibilité du lundi au vendredi (déplacement impossible le week-end)
Déplacement à la journée vers Saint-Lô pour le travail et les études	Impossible
Déplacement à la journée vers Caen pour le travail et les études	1 seule possibilité du lundi au vendredi avec un retour très tardif le vendredi 20.59
Déplacement à la journée vers Coutances pour le travail, les études ou les loisirs	Impossible
Déplacement à la journée vers Saint-Lô et Caen pour les loisirs	1 seule possibilité du lundi au vendredi (départ 6.28 retour 14.27) impossible le week-end

Globalement, le service offert est très insuffisant et ne peut qu’entraîner la désaffection de la gare.

Le Conseil Municipal s’étonne

- que dans le cadre du Grenelle de l’Environnement, une politique routière (bus SNCF (40 % du trafic), bus Conseil Général (Manéo)) vienne au détriment du ferroviaire alors que dans un cas comme dans l’autre il s’agit toujours d’argent public,
- que le quai de la gare ait été refait en 2004 lors de la rénovation du tronçon Coutances - Saint-Lô pour... quoi ?
- que l’on n’attende pas les résultats de l’étude concernant le point de croisement des trains pour décider du devenir de la halte ferroviaire.

Carantilly se situant à mi-chemin entre Saint-Lô et Coutances, **le Conseil Municipal demande, à titre expérimental sur une durée de trois ans,**

- le maintien des arrêts en gare de Carantilly aux horaires suivants :
 - heures de départ Coutances vers Saint-Lô : 6 h 15
 - heures de départ Saint-Lô vers Coutances : 14 h 18, 19 h 56/20 h 49
- la création d’arrêts en gare de Carantilly aux horaires suivants, qui nous paraissent les mieux adaptés aux besoins réels des utilisateurs :
 - heures de départ Coutances vers Saint-Lô : 7 h 05, 7 h 52, 18 h 04 et 19 h 38
 - heures de départ Saint-Lô vers Coutances : 7 h 28 et 17 h 41
- un arrêt le dimanche soir dans les deux sens vers 18 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour et 1 abstention) approuve la demande concernant les arrêts de train en gare de Carantilly.

II. Questions diverses

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LEBEHOT Myriam, secrétaire de mairie, sera remplacée par Madame GERVAISE Sandrine pendant ses congés annuels du mardi 15 juillet au vendredi 8 août 2008 , remplacement qui sera effectué aux heures d'ouverture de la mairie au public (soit 6h30 par semaine).

- Madame le Maire informe également le Conseil Municipal que Mademoiselle MAESTU Mélanie remplacera Madame DOLLEY Marianne à l'Agence Postale Communale pendant ses congés annuels du 28 juillet au 16 août 2008, soit 10 heures par semaine.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,